

# DSP et DPIP

## 11<sup>e</sup> promotion - formation d'adaptation

# Observatoire de la formation

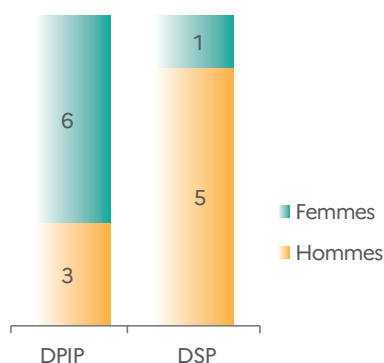
### À RETENIR

- > 15 stagiaires sont entrés en formation d'adaptation le 30 janvier 2023 pour une durée de 6 mois pour les 9 DPIP et d'un an pour les 6 DSP.
- > 14 personnes ont répondu au questionnaire, soit un taux de retour de 93%.
- > Parmi les DPIP, on compte 6 femmes et 3 hommes, et au sein des DSP, 5 hommes et 1 femme.
- > Âge moyen : 49,7 ans pour les DPIP et 46 ans pour les DSP
- > Ancienneté moyenne : 22,9 ans pour les DPIP et 20,5 ans pour les DSP
- > La principale perspective professionnelle est de faire carrière dans le grade.



MARS 2023

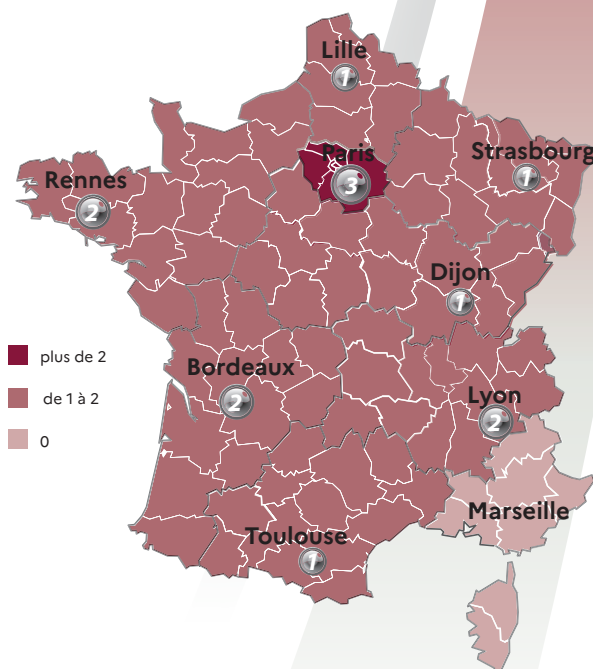
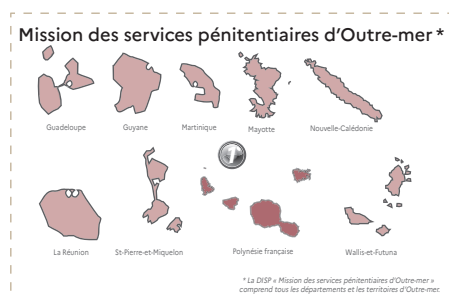
Graphique 1 : Répartition par genre – Effectifs



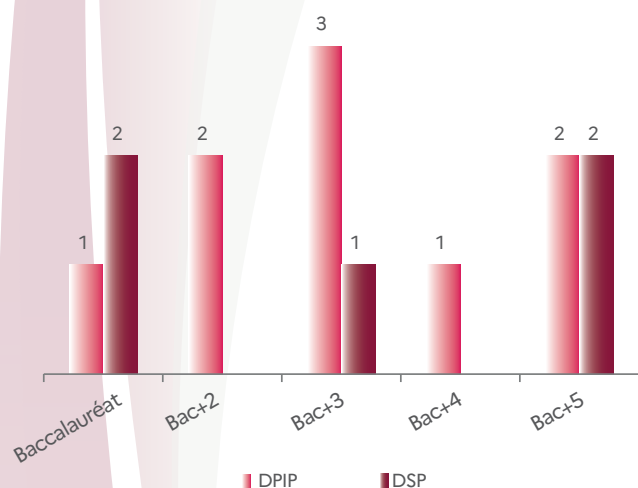
La 11<sup>e</sup> promotion de DPIP et de DSP en formation d'adaptation compte 15 stagiaires, dont 9 DPIP et 6 DSP. Parmi les DPIP, on recense 6 femmes et 3 hommes, âgés de 49,7 ans en moyenne, soit deux ans de plus que leurs collègues de la précédente promotion en formation d'adaptation. Concernant les DSP, on dénombre 5 hommes et 1 femme, avec une moyenne d'âge de 46 ans. Par ailleurs, la majorité des agents sont en couple (12 sur 14), et 11 répondants sont parents.

Graphique 2 : DISP de provenance – Effectifs

Paris est la première DISP de provenance des agents (3 mentions). Ensuite, viennent les DISP de Rennes, Lyon et Bordeaux avec 2 mentions chacune. Hormis la DISP de Marseille, toutes les autres ont été mentionnées par une personne chacune.



### Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu - Effectifs

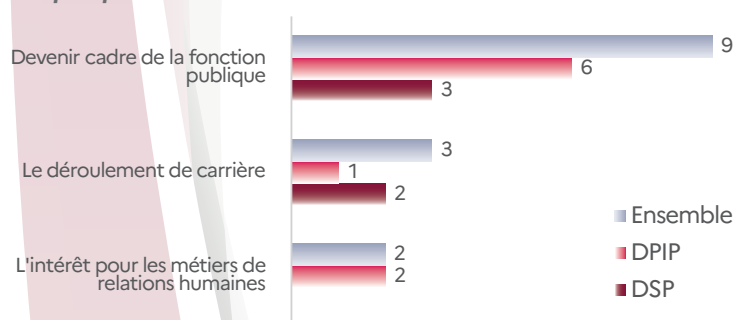


Tous les répondants possèdent le baccalauréat : 3 n'ont que ce diplôme et 11 sont diplômés du supérieur.

Les domaines de diplôme sont assez variés. Les plus représentés sont le droit (6 personnes), l'enseignement/le travail social (2) et les sciences littéraires (2 également).

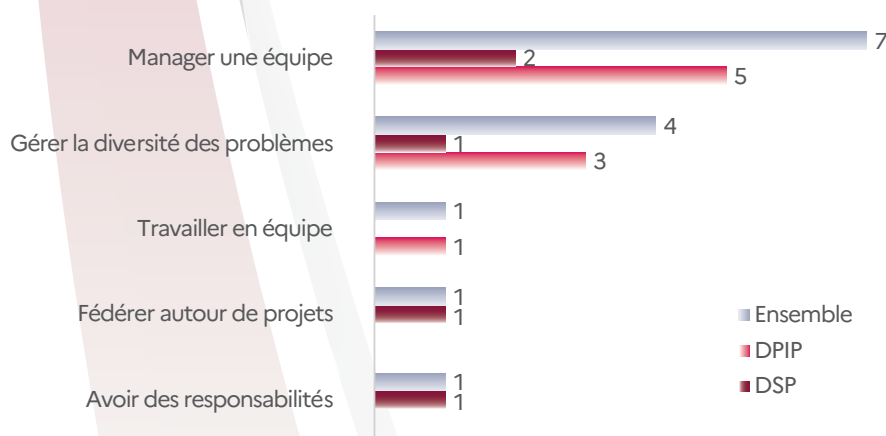
Par ailleurs, les futurs DSP et DPIP cumulent de nombreuses années d'expérience : les DSP ont en moyenne 20,5 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, soit 2 ans de moins que leurs collègues DPIP, qui en comptabilisent 22,9 ans. L'ensemble des agents ont fréquenté 4,8 établissements en moyenne au cours de leur carrière. Concernant leur dernier grade, 8 agents en formation de DPIP étaient des personnels d'insertion (CPIP) et un était surveillant pénitentiaire. Parmi les futurs DSP, 3 agents travaillaient en tant que personnels de commandement, une personne était CPIP et un agent lieutenant.

### Graphique 4 : Première motivation à devenir DPIP ou DSP – Effectifs



Les motivations des DPIP et des DSP en formation d'adaptation sont majoritairement d'ordre utilitaire : 9 personnes souhaitent devenir cadre de la fonction publique et 3 agents sont motivés par le déroulement de carrière. L'intérêt pour les métiers de relations humaines remporte 2 citations chez les DPIP en formation.

### Graphique 5 : Intérêt du métier – Effectifs



Les réponses des agents diffèrent selon le métier pour lequel ils se forment. En effet, si les principaux intérêts du métier mentionnés concernent le management d'équipe (7 mentions) et la gestion de la diversité des problèmes (4), ils sont davantage cités par les DPIP que par les DSP. Les réponses de ces derniers sont plus hétérogènes : deux personnes ont mentionné le management d'équipe, tandis que, la gestion de la diversité des problèmes, la fédération autour de projets et avoir des responsabilités font l'objet d'une citation.

Par ailleurs, les futures difficultés qu'ils imaginent rencontrer résident dans la gestion des ressources humaines (7 citations), la complexité de faire accepter les décisions (3), l'isolement (3) et l'urgence des événements quotidiens (1).

Concernant leurs perspectives professionnelles, les agents sont unanimes : ils souhaitent tous faire carrière dans le grade de DSP ou de DPIP.

#### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

MARS 2023